

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

342nd Council Meeting

- Agriculture -

Luxembourg, 26 and 27 May 1975

President: Mr Mark CLINTON
Minister for Agriculture, Ireland

674/75 (Presse 55)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Poul DALSGER Minister for Agriculture
and Fisheries

Germany:

Mr Josef ERTL Minister for Agriculture
Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Ministry for Agriculture

France:

Mr Christian BONNET Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Mark CLINTON Minister for Agriculture
and Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture
Mr Arcangelo LO BIANCO State Secretary,
Ministry for Agriculture

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS Minister for Agriculture
Mr Albert BERCHEM State Secretary,
Ministry for Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS Member

Also present on Tuesday 27 May 1975:

France:

Mr Marcel CAVAILLE State Secretary,
Ministry of Transport

BEEF AND VEAL

The Council briefly discussed the situation in the beef and veal market.

In view of the fact that the situation of the market in adult bovine animals and calves in certain Member States, particularly Ireland, was causing concern, the Council requested the Commission to keep a close watch on market trends in this sector.

IMPORT OF TUNNY FISH

Following discussions on the decisions taken by the Commission to extend the safeguard measures applicable to the import of tunny fish intended for industrial processing, the Council took note of the Commission's intention to take the necessary decisions to extend beyond 1 July 1975 the temporary application of the safeguard clause to the market in France and to increase the amount of aid for private storage.

In this connection it noted that the Commission intended using this period of time to prepare a proposal to increase the reference price for tunny fish.

OVERALL APPROACH TO THE MEDITERRANEAN

The Council examined in depth the various problems in the agricultural sector posed by the negotiations with the countries of the Mediterranean.

The debate enabled the Council to appreciate more clearly the different aspects of the problems before it. Substantial progress was made concerning the guidelines along which solutions could be reached.

The debate brought to light a number of points requiring more detailed analysis. The Special Committee on Agriculture will continue its work in this respect on the basis of, in particular, further figures and suggestions which the Commission will present.

Conscious of the urgent need to reach concrete conclusions, the Council has agreed to proceed in the following manner:

- the Ministers of Agriculture will hold an informal exchange of views aimed at working out more precise guidelines at their meeting in Dublin on 9 June 1975;
- the Council will take its decision concerning this subject at its session devoted to agricultural affairs on 23 and 24 June 1975 in Luxembourg.

MISCELLANEOUS STATEMENTS

The Council took formal note of miscellaneous statements on

- national aid measures;
- the situation on the colza market;
- refunds to producers of maize;
- certain veterinary problems (policy towards non-member countries, the veterinary fund, fresh poultrymeat);
- the varieties of common wheat suitable for making bread which are cultivated in the Community;
- the situation on the sugar market.

It also took formal note of observations made by certain delegations and the Commission on these topics.

The Council adopted, in the official languages of the European Communities, Regulations

- fixing the market target price (149.96 UA/100 kg) and the intervention price (142.71 UA/100 kg) for olive oil for the 1975/1976 marketing year
- amending Regulation (EEC) No 1878/74 laying down, for the 1974/1975 wine-growing year, the price to be paid for alcohol delivered to intervention agencies under the obligation to distil the by-products of wine-making and the maximum amount of the contribution towards this price by the Guarantee Section of the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund
- extending the scope of Regulation (EEC) No 1067/74 on the common organization of the market in dehydrated fodder to cover certain products processed from potatoes
- amending Regulation (EEC) No 1192/74 on aid for dehydrated fodder.

o

o

o

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the European Communities, the Regulation setting up a European Foundation for the improvement of living and working conditions.

The Foundation will have its headquarters in Ireland.

o

o

o

The Council adopted the text of the draft EEC - Turkey Association Council Decision amending the concept of originating products for the purposes of the implementation of Chapter I of Annex 6 of the EEC - Turkey Additional Protocol. The draft Decision will be submitted for adoption by the EEC - Turkey Association Council by means of the written procedure.

The Council adopted, in the official languages of the European Communities, the Community implementing regulation for the above Decision.

o

o

o

The Council approved the draft Agreement between the European Economic Community and the Republic of Austria on the simplification of formalities in respect of goods traded between the European Economic Community on the one hand and Greece and Turkey on the other hand when the said goods are re-exported from Austria.

o

o

o

On a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Mr D.J. SULLIVAN - Department of Employment - Member of the Advisory Committee on Freedom of Movement for Workers in place of Mr SMART for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 17 March 1977.

o

o

o

FOOD AID

Under the 1972/73 implementation plan, the Council adopted the Decision concluding an Agreement between the European Economic Community and the Catholic Relief Service for the supply of soft wheat flour (11,952 metric tons of soft wheat, in the form of 7,915 metric tons of soft wheat flour) as food aid.

Under the 1975 programme of aid in the form of milk products, the Council adopted

- a Regulation laying down general rules for the supply of skimmed milk powder (43,010 metric tons) under the 1975 food aid programme to certain developing countries and to certain international organizations
 - a Regulation on the supply of skimmed milk powder (43,010 metric tons - with a reserve of 3,800 metric tons) to certain developing countries and to certain international organizations
 - a Decision on the establishment of the procedure for implementing food aid in the form of skimmed milk powder (39,210 metric tons).
-

Bruxelles, le 23 mai 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 13h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 166 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

Lundi, à 15 heures, les Ministres de l'Agriculture se rencontreront à Luxembourg pour une réunion qui se poursuivra mardi.

1. Le point principal à l'ordre du jour concerne les préalables du Gouvernement italien à la conclusion des accords méditerranéens.

Les Ministres de l'Agriculture ont déjà essayé plusieurs fois, en vain, de résoudre ces problèmes et les travaux du Comité Spécial de cette semaine ne semblent pas avoir avancé les choses. Pourtant, l'affaire est urgente, puisque l'achèvement des négociations dans le cadre de l'approche globale méditerranéenne en dépend. Même lors de la signature récente de l'accord avec Israël, la partie agricole a été mise "entre parenthèses" en attendant une solution.

Les préalables italiens concernent quatre domaines : vin, pommes de terre de primeurs, fruits et légumes frais et conserves de fruits et légumes.

- a) Vin : Au mois de juillet 1974, le Conseil avait adopté une résolution prévoyant la distillation spéciale de vins de table qui serait à effectuer si des importations massives en provenance du Maghreb perturbaient le marché communautaire. Les modalités d'application de cette résolution posent des difficultés notamment en raison de la position de l'Italie qui est en faveur d'un système strict revenant pratiquement à acheter de manière presque automatique les vins importés à l'intervention.
- b) Pommes de terre de primeurs : En compensation des concessions tarifaires dans ce secteur en faveur des pays méditerranéens, l'Italie, étant le plus grand exportateur intracommunautaire, demande une organisation commune du marché des pommes de terre de primeurs. La Commission a fait une proposition prévoyant la libéralisation des échanges intracommunautaires qui rencontrent encore certains obstacles tels que les prix minima respectés à l'importation en France et en Allemagne. Pour certaines délégations (Allemagne, Belgique et Danemark), l'organisation de marché devrait couvrir non seulement les pommes de terre de primeurs mais l'ensemble des pommes de terre tandis que le Royaume-Uni ne voit pas, lui, l'opportunité d'une telle organisation (le marché britannique est déjà fort organisé).
- c) Fruits et légumes frais et, notamment, agrumes : Pour les oranges et les mandarines, les exportateurs italiens reçoivent déjà des primes "de pénétration" ayant pour but de faciliter les ventes dans les autres pays de la Communauté. L'Italie demande maintenant, non seulement l'actualisation des primes existantes (variant de 3,5 à 7 U.C./100 kg) mais aussi l'introduction de primes pour les citrons dont les exportations sont en baisse depuis quelques années. (Production 1970 : 747.000 tonnes; 1974 : 797.000. Exportations totales 1970 : 323.000 tonnes; 1974 : 224.000. Exportations intracommunautaires 1970 : 145.000 tonnes; 1974 : 79.000. Chiffres pour 1974 sont provisoires).

.../...

d) Conserves de fruits et légumes : Ce dossier semblait être réglé en juin 1973 par un compromis qui prévoyait grosso modo la libéralisation des importations pour tous les produits. Toutefois, pour certains produits sensibles (tomates pelées, jus de tomates et d'agrumes, conserves de pêches), un prix minimum à l'importation serait à respecter et l'envergure des importations serait à contrôler par le moyen des certificats. Un système analogue serait applicable pour les concentrés de tomates. Depuis lors, l'Italie et la France sont revenues sur leurs positions en demandant, notamment, le maintien de régimes à l'importation nationaux pour les produits considérés comme très sensibles tels que les jus d'agrumes, les conserves de pêches, de poires et de pruneaux. Des difficultés se posent également dans la désignation des produits tombant sous un régime de certificats d'importation : la plupart des délégations considèrent qu'il faut limiter leur nombre au minimum tandis que la France et l'Italie préfèrent en ajouter.

2. Viande bovine

L'ordre du jour appelle un échange de vues sur la situation du marché qui est caractérisé par une certaine augmentation des prix du marché : en moyenne ceux-ci se trouvent environ à 91 % du prix d'orientation qui est de 109,94 U.C./100 kg. Toutefois, les stocks d'intervention sont encore très élevés (environ 275.000 tonnes) et la Commission envisage des mesures pour limiter les achats d'intervention. Ces mesures seront prises bientôt, peut-être même aujourd'hui, en procédure écrite de la Commission, et il est probable que certains pays, et notamment l'Irlande, soulèvent ce point au Conseil des Ministres.

3. Pêche

On s'attend à ce que la France demande une prolongation de l'interdiction de l'importation, en provenance de pays tiers, de thons destinés à la conservation. Suivant une autorisation de la Commission, la France peut fermer ses frontières pour cette espèce jusqu'au 1er juillet. La France demandera la prolongation jusqu'au 1er août et, de plus, l'extension de l'interdiction à toute la Communauté.

4. Divers

Le Danemark soulèvera le problème des aides nationales et, plus particulièrement, la notification de toutes les aides en vigueur qui aurait dû se faire avant la fin de l'année dernière et cela suite à une décision des Ministres mêmes. Jusqu'ici seuls trois ou quatre pays ont procédé à cette notification.

La République Fédérale fera une déclaration sur le colza. Beaucoup de producteurs allemands semblent avoir semé du colza ayant une teneur peu élevée en acide érucique (prétendu nuisible à la santé humaine), suivant une recommandation du Comité Scientifique de l'Alimentation Humaine (voir IP(75) 6). Toutefois, ces variétés ont un rendement plus faible et la délégation allemande pourrait demander certaines compensations pour les producteurs.

(à suivre)

Amitiés

B. OLIVE



PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

PRIORITE P-1

NOTE BIO (75) 169 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DG I ET X

CONSEIL AGRICOLE

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ONT TERMINE LEUR SESSION DE LUNDI APRES-MIDI VERS 20 HEURES PAR UNE DISCUSSION EN RESTREINTE SUR LE DOSSIER MEDITERRANEEN. IL NE SEMBLE PAS QUE LE CONSEIL PUISSE REGLER CE DOSSIER CETTE FOIS-CI: L'ITALIE MAINTIEN SES MULTIPLES DEMANDES ET DES CONCESSIONS EVENTUELLES DE SA PART NE PEUVENT PAS ETRE ATTENDUES AVANT LES ELECTIONS DU 15 JUIN.

LE MINISTRE ITALIEN, DANS UN DISCOURS PASSIONNE, A SOULIGNE LA POSITION DIFFICILE DE SON AGRICULTURE DANS LE CONTEXTE DES NEGOCIATIONS MEDITERRANEENNES. L'ITALIE EST EN FAVEUR D'UNE CONCLUSION RAPIDE D'ACCORDS COMMERCIAUX AVEC LES PAYS MEDITERRANEENS MAIS PAS AU DETRIMENT DE L'AGRICULTURE ITALIENNE, A DIT M. MARCORÀ.

IL A DEMANDE UNE PROTECTION SUFFISANTE QUI CONSISTERAIT, POUR LE VIN ET POUR LES FRUITS ET LEGUMES, DU RESPECT REEL D'UN PRIX DE REFERENCE LORS DE L'IMPORTATION OU, SI CE RESPECT NE PEUT PAS ETRE CONTROLE, LE CONTINGENTEMENT PUR ET SIMPLE DES IMPORTATIONS. BIEN ENTENDU CETTE DERNIERE SOLUTION N'A PAS RENCONTRE L'ASSENTIMENT DES AUTRES DELEGATIONS. QUANT AU RESPECT DU PRIX DE REFERENCE, LES SERVICES DE LA COMMISSION SE METTRONT AU TRAVAIL POUR DEVELOPPER UN SYSTEME DONT L'APPLICATION EFFECTIVE PEUT ETRE CONTROLEE (IL SEMBLE EN EFFET QU'ACTUELLEMENT DES DIFFICULTES SE POSENT ET QUE LE COMMERCE ECHAPPE TRES FACILEMENT AU RESPECT DU PRIX DE REFERENCE.) LE RESULTAT DE CES TRAVAUX SERONT SOUMIS DEMAIN APRES-MIDI AU CONSEIL QUI A CE MOMENT REPRENDRA L'ENSEMBLE DU DOSSIER MEDITERRANEEN. MARDI MATIN, A PARTIR DE 10 HEURES, LES MINISTRES TRAITERONT DES AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR TELS QUE LA VIANDE BOVINE, LA PECHE, ETC....

(A SUIVRE)

KLAUS VAN DER PAS

26.5.75
21.45 HRS
3423 COMEUR LU
248455 COME UR

'' PRIORITE P-1 ''

NOTE B I O (75) 169 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DG I ET X

CONSEIL AGRICOLE

- IMPORTATIONS DE THON

MARDI MATIN, LE CONSEIL A DEBUTE A 10 HEURES AVEC LA DEMANDE FRANCAISE DE PROLONGER JUSQU'AU 1ER AOUT L'INTERDICTION D'IMPORTATION DE THON DESTINE A LA COSERVERIE ET D'ETENDRE CETTE INTERDICTION A TOUTE LA COMMUNAUTE. POUR EVITER L'USAGE DE L'INSTRUMENT TROP LOURD QUE CONSTITUE LA CLAUSE DE SAUVEGARDE EN GENERAL, M. LARDINOIS A SUGGERE UNE SOLUTION CONSISTANT EN TROIS POINTS :

- APPLICATION PLUS GENEREUSE DE L'AIDE AU STOCKAGE PRIVE POUR CERTAINS POISSONS ET POUR LE THON. LA COMMISSION AVAIT INITIALEMENT PREVU UN MONTANT D'ENVIRON 3 MILLIONS D'UNITES DE COMPTE QUI, D'APRES M. LARDINOIS, POURRAIT EVENTUELLEMENT ETRE AUGMENTE A 4 MILLIONS.
- PROLONGATION DE LA CLAUSE DE SAUVEGARDE EXISTANTE, INTERDISANT LES IMPORTATIONS DE THON EN PROVENANCE DES PAYS TIERS, EN FRANCE UNIQUEMENT, DU 1ER JUILLET AU 1ER AOUT. CETTE DECISION REVIENT A LA COMMISSION QUI DOIT ENCORE EN DELIBERER.
- LA COMMISSION PRENDRA CONTACT AVEC LES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS EXPORTANT VERS LA COMMUNAUTE (PAR EXEMPLE, JAPON, COREE) POUR LES CONSULTER AU SUJET D'UNE AUGMENTATION DU PRIX DE REFERENCE DU THON. CE PRIX-LA N'A PAS ETE REVU PENDANT DIX ANNEES ET UNE CERTAINE AUGMENTATION DONNERAIT UNE MEILLEURE PRODUCTION COMMUNAUTAIRE.

CETTE PROPOSITION A ETE ACCEPTEE PAR LE CONSEIL QUI, DANS UN VOTE, A REJETE LA DEMANDE FRANCAISE VISANT L'EXTENSION DE L'INTERDICTION D'IMPORTATION A TOUTE LA COMMUNAUTE. D'AILLEURS, UNE TELLE MESURE AURAIT EU DES CONSEQUENCES DESASTREUSES POUR L'INDUSTRIE DE CONSERVATION ITALIENNE QUI DEPEND FORTEMENT D'IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS ET DONT LA CAPACITE ANNUELLE (90 MILLE TONNES DE THON) EST BEAUCOUP IMPORTANTE QUE LA TOTALITE DES DECHARGEMENTS FRANCAIS (50 MILLE TONNES). SELON M. MARCORÀ, LE MINISTRE ITALIEN, LA FERMETURE DE LA FRONTIERE COMMUNAUTAIRE, ET DONC LA FRONTIERE ITALIENNE, POUR LES IMPORTATIONS DE THON EN PROVENANCE DES PAYS TIERS, METTRAIT EN PERIL HUIT MILLE EMPLOIS.

- DOSSIER MEDITERRANEEN

UNE DISCUSSION EN SUPER-RESTREINT SUR LES FRUITS ET LEGUMES TRANSFORMES SEMBLE AVOIR JETE UN PEU DE LUMIERE SUR CETTE AFFAIRE. LA DELEGATION ITALIENNE A DE NOUVEAU SOULIGNE LES DIFFICULTES AUXQUELLES SERAIENT EXPOSEES L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DANS CE PAYS SANS UNE PROTECTION VIS-A-VIS DES PAYS EXPORTATEURS MEDITERRANEENS BENEFICIANT DE CONCESSIONS TARIFAIRES. CETTE PROTECTION POURRAIT PRENDRE LA FORME D'UNE AIDE DIRECTE A L'INDUSTRIE. LE MINISTRE ITALIEN A TROUVE BEAUCOUP DE COMPREHENSION AUPRES DE SES COLLEGUES MAIS RIEN DE DEFINITIF N'A ETE DECIDE ET LA DELEGATION ALLEMANDE A SOULIGNE QU'ELLE NE POUVAIT PAS SIGNER UN CHEQUE EN BLANC ET QU'UN EXAMEN APPROFONDI SERAIT NECESSAIRE. LA DISCUSSION POURRAIT REPREDRE CET APRES-MIDI.

VIANDE BOVINE

LES MINISTRES ONT EU UN TOUR DE TABLE ASSEZ OPTIMISTE SUR LA SITUATION DU MARCHE DANS CE SECTEUR. M. LARDINOIS A INDIQUE QU'EN MOYENNE LES PRIX DE MARCHE SONT AU-DELA DU PRIX D'INTERVENTION ET A UN NIVEAU TEL QUE LES PRODUCTEURS DANS LES AUTRES PAYS DU MONDE PEUVENT EN ETRE JALOUX. DEPUIS L'ANNEE DERNIERE LE S PRIX RECUS PAR LES PRODUCTEURS ONT AUGMENTE DE PLUS DE 11 0/0. CEPENDANT, LE REDRESSEMENT DU MARCHE N'A PAS CONNU LA MEME ENVERGURE DANS TOUS LES PAYS ET M. LARDINOIS A REGRETTE QUE L'IRLANDE N'A PAS PU PROFITE PLUS DE CETTE CONJONCTURE FAVORABLE. D'AUTRE PART, LES DELEGATIONS ALLEMANDE ET ITALIENNE ONT SOULIGNE QUE LES EXPORTATIONS IRLANDAISES VERS LEUR PAYS ONT CONSIDERABLEMENT AUGMENTE, DANS LES PREMIERS CINQ MOIS DE L'ANNEE 1975 L'ALLEMAGNE A, PAR EXEMPLE, IMPORTE L'EQUIVALENT DE 29.000 ANIMAUX VIVANTS TANDIS QUE, PENDANT LA MEME PERIODE EN 1974, LES IMPORTATIONS DE VIANDE EN PROVENANCE DE L'IRLANDE N'ATTEIGNAIENT QUE L'EQUIVALENT DE 2.000 ANIMAUX. LES STOCKS D'INTERVENTION EN VIANDE CONGEELE SONT ACTUELLEMENT DE 200.000 TONNES AUXQUELS IL FAUT ENCORE AJOUTER ENVIRON 75.000 TONNES DE VIANDE EN CONSERVE. M. LARDINOIS A INDIQUE QUE DES EFFORTS SUPPLEMENTAIRES DOIVENT ETRE FAITS POUR DIMINUER LES STOCKS DE VIANDE CONGEELE TOUTEFOIS SANS LES PRECISER. SI ON PEUT ENVISAGER LE FUTUR AVEC UN CERTAIN OPTIMISME, A DIT M. LARDINOIS, IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE LA COMMUNAUTE A DU PAYER UN PRIX CONSIDERABLE : TOUT D'ABORD DANS SES RELATIONS EXTERIEURES PAR LA FERMETURE DES FRONTIERES MAIS EGALEMENT DANS L'AUGMENTATION DES DEPS DU FEOGA POUR CE SECTEUR. (DANS LE PASSE, LE FEOGA N'A JAMAIS DEPENSE PLUS DE 30 A 40 MILLIONS D'UNITES DE COMPTE POUR LA VIANDE BOVINE, TANDIS QU'EN 1975, CES DEPENSES POURRAIENT BIEN ATTEINDRE 700 MILLIONS).

(A SUIVRE)

AMITIES

KLAUS VAN DER PAS

BN LIRE SVP :

..... DES DEPENSES DU FEOGA

27.5.1975

RCA1423/27
248455 COME UK
3423 COMEUR LU

TELEX NO 3272

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ✓

''PRIORITE P-1''

NOT B I O (75) 169 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DG I ET X

CONSEIL AGRICOLE

LE CONSEIL S'EST TERMINE VERS 17 HEURES SANS QUE LE DOSSIER MEDITERANEEN AIT ENCORE ETE ABORDE. LES MINISTRES SONT CONVENUS, APRES AVOIR CONSTATE QUE DES PROGRES SUBSTANTIELS ONT ETE REALISES DANS LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION, D'AVOIR UN ECHANGE DE VUE INFORMEL LE 9 JUIN A DUBLIN ET D'ARRETER UNE DECISION FINALE LORS DE LA SESSION DU 23/24 JUIN A LUXEMBOURG.

PARMI LES POINTS DIVERS, LE DANEMARK A FAIT UN APPEL VIVEMENT SOUTENU PAR M. LARDINOIS D'HONORER LA DECISION DU CONSEIL OBLIGEANT LES ETATS MEMBRES A ENVOYER UN INVENTAIRE DE LEURS AIDES NATIONALES A LA COMMISSION. SELON LA DECISION DU CONSEIL CELA AURAIT DU SE FAIRE AVANT LE 1ER JANVIER 1975 MAIS JUSQU'ICI SEULEMENT LES TROIS NOUVEAUX ETATS MEMBRES, AINSI QUE LA BELGIQUE, ONT ENVOYE LEURS LISTES COMPLETES A LA COMMISSION. LA FRANCE L'A FAIT POUR LE SECTEUR DE LA PECHE TANDIS QUE POUR LES AUTRES PAYS MEMBRES LES LISTES MANQUENT ENCORE. M. LARDINOIS A INSISTE POUR QUE LES INVENTAIRES PARVIENNENT A LA COMMISSION DANS LES PROCHAINES SEMAINES.

EN CE QUI CONCERNE LA DEMANDE ALLEMANDE VISANT A COMPENSER LES PERTES DE RENDEMENT SUIVVIES PAR LES PRODUCTEURS DE COLZA QUI ONT PLANTE DES VARIETES AVEC UN CONTENU PEU ELEVE D'ACIDE ERUCIQUE, LA COMMISSION ETUDIERA LES POSSIBILITES AVEC LE COMITE DE GESTION.

19

RCA Global Communications

RCA Global Communications

RCA

RCA Global Communications

RCA Global Communications

ations

M. LARDINOIS A ANNONCE AUX MINISTRES QUE LA COMMISSION PRESENTERA PROCHAINEMENT DES PROPOSITIONS VISANT A FREINER LA PRODUCTION DE CEREALES DE MOINDRE QUALITE QUI NE SE PRETENT PAS A LA FABRICATION DE PAIN. IL SEMBLE QUE CES CEREALES QUI ONT UN RENDEMENT ELEVE SONT PRODUITES DE PLUS EN PLUS ET DONNENT LIEU A DES ACHATS IMPORTANTS A L'INTERVENTION. M. LARDINOIS A INDIQUE L'EXCLUSION DE L'INTERVENTION COMME UNE SOLUTION POSSIBLE EN SOULIGNANT QUE L'AFFAIRE EST ENCORE A L'ETUDE ET QUE LES PROPOSITIONS DEFINITIVES DOIVENT ENCORE ETRE MISES AU POINT. LES DECLARATIONS DE M. LARDINOIS ONT ETE SALUEES PAR LES DELEGATIONS FRANCAISE ET ANGLAISE, LE MINISTRE PEART PROPOSANT LA FIXATION DE DEUX PRIX D'INTERVENTION : UN POUR LE BLE PANIFIABLE ET L'AUTRE POUR LE BLE DE QUALITE INFERIEURE.

FINALEMENT , L'ITALIE A DEMANDE QUE LA COMMISSION PRENNE DES MESURES POUR ARRETER UNE SPECULATION POSSIBLE SUR LE SUCRE. IL SEMBLE QUE DANS L'ATTENTE DE L'AUGMENTATION DE 15 O/O DES PRIX DANS LE SECTEUR DU SUCRE QUI DOIT INTERVENIR LE 1ER JUILLET SUITE AU MARATHON ''PRIX'' DU CONSEIL, LES COMMERCANTS ITALIENS MAINTIENNENT LEURS STOCK S CREANT AINSI UNE CERTAINE PENURIE.

M. LARDINOIS A DONNE L'ASSURANCE QUE DES MESURES SERAIENT PRISES SI NECESSAIRE, CES MESURES POUVANT CONSISTER EN UNE TAXATION DES STOCKS. M. BONNET A INDIQUE QUE LA FRANCE A DES QUANTITES DE SUCRE QUI POURRAIENT ETRE EXPORTEES VERS L'ITALIE.

LE CONSEIL S'EST TERMINE PAR UNE BREVE DECLARATION DU PRESIDENT IRLANDAIS, LE MINISTRE CLINTON, SOUHAITANT AU NOM DE SES COLLEGUES BEAUCOUP DE SUCCES A M. PEART POUR LE REFERENDUM BRITANNIQUE DU 5 JUIN. LE MINISTRE ANGLAIS A REMERCIE EN EXPRIMANT L'ESPOIR QUE LE PEUPLE BRITANNIQUE VOTERAIT AVEC UN '' YES'' RETENTISSANT.

FIN

AMITIES

KLAUS VAN DER PAS

27.5.75
3423 COMEUR LU#
248455 COME UR

Global Communications

Global Communications

Global Commun

Global Co.

Global Communications

Global Communications

